

## **IMPORTANT**

**Pour les familles résidant à Peltre n'oubliez pas de nous fournir votre dernier avis d'imposition 2010 (revenus 2009) afin que nous puissions vous attribuer un quotient afin de calculer vos tarifs.**

**AVANT LE 17 septembre 2010. Sans le document, après cette date, vous serez au quotient  $\geq 1250$ .**

*Rappel pour le calcul* : Quotient familial mensuel = total des revenus 2009 avant déduction divisé par le nombre de parts le tout divisé par 12.

1 adulte = 1 part, père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants = 2 parts, 1 enfant =  $\frac{1}{2}$  part, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant = 1 part.

**ATTENTION** : si votre avis d'imposition ne reflète pas votre situation actuelle, nous vous demandons de fournir les 3 dernières fiches de paie.